



Systeme SAPPRE

CNPE de Gravelines

Commission Sécurité des Populations
5 avril 2013

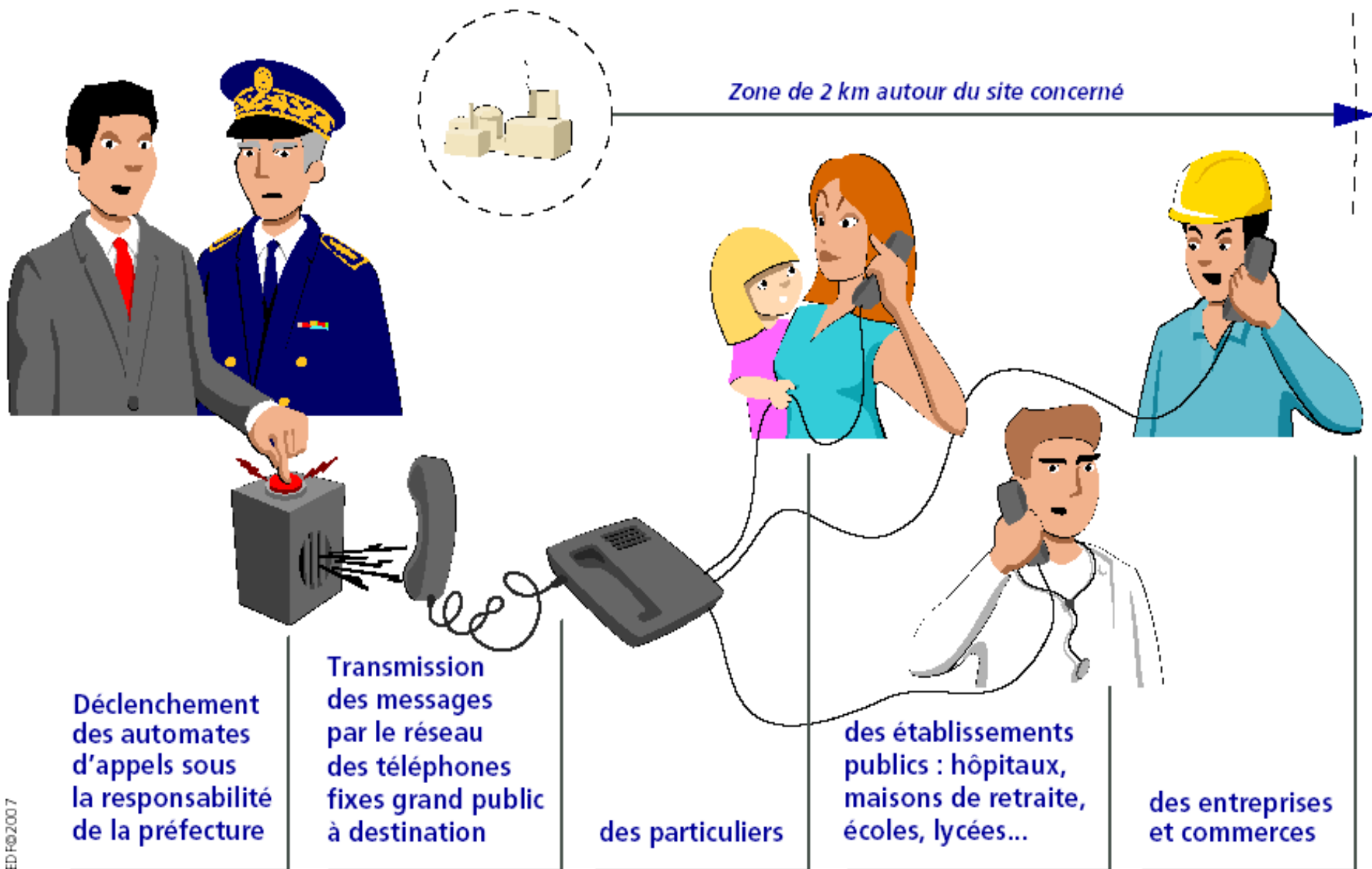


CONTEXTE

- Dans le cadre du PPI, l'exploitant EDF doit en cas de cinétique rapide (phase réflexe) et en liaison avec les Pouvoirs Publics, **alerter les populations** dans la zone de danger immédiat (rayon de 2 km).
- Les pouvoirs publics restent **responsables** de l'alerte.
- L'exploitant EDF a **délégation du Préfet pour lancer les systèmes d'alerte** en cas de cinétique rapide.
- SAPPRE est un **système d'alerte par téléphone** qui est un moyen complémentaire aux sirènes PPI.

SAPPRE

Service d'Alerte des populations en phase reflexe



MESSAGES DIFFUSES

Message d'alerte

- Bonjour, la préfecture du Nord informe d'un incident sur le Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Gravelines et vous demande de vous mettre à l'abri et à l'écoute des radios et télévisions dans le logement le plus proche

Message de fin d'alerte

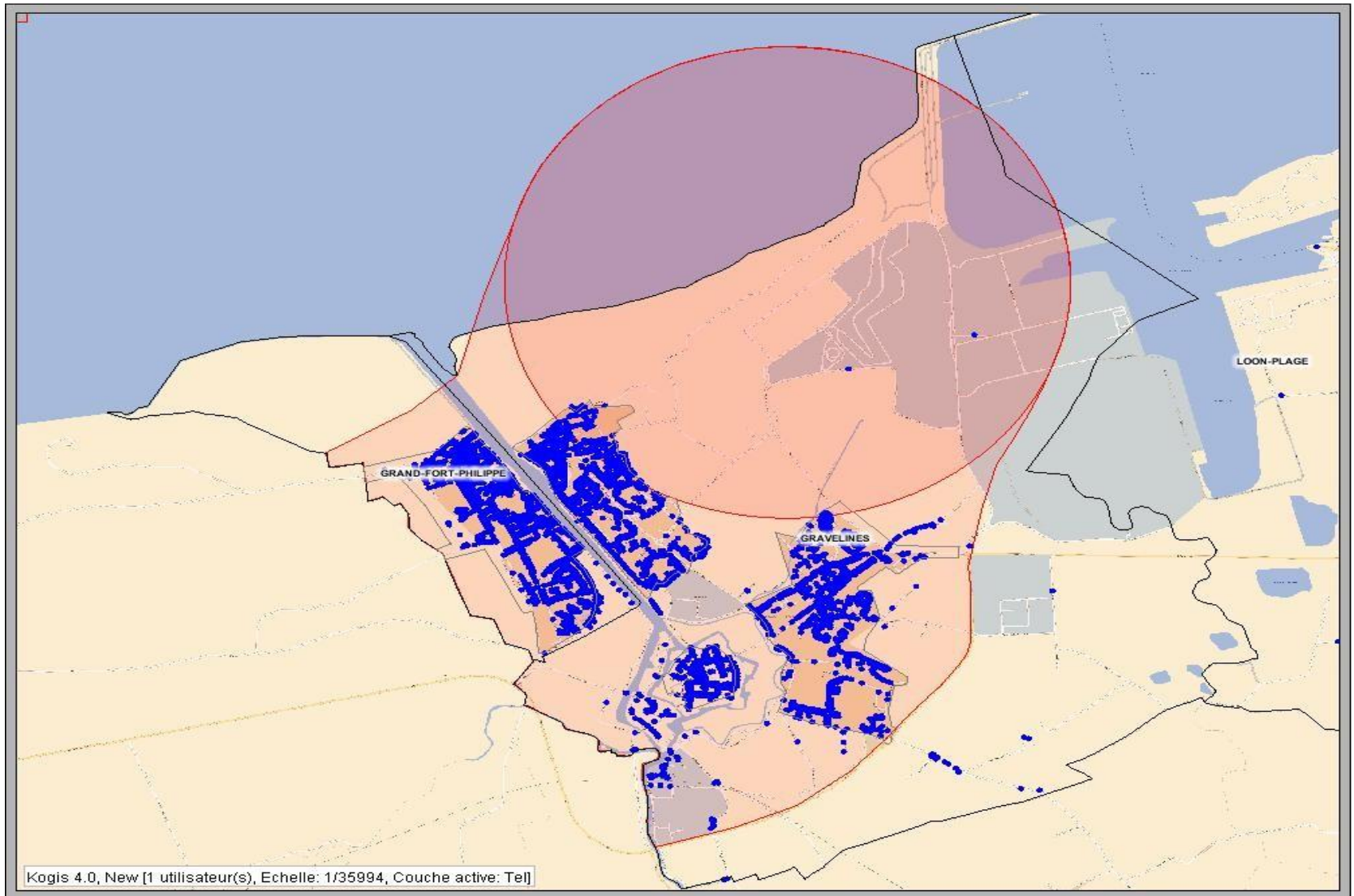
- La préfecture du Nord vous informe de la fin d'alerte pour la population habitant autour du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Gravelines. Nous vous remercions pour votre attention

LISTE D'APPEL

Concerne

- La **population située dans un rayon de 2 km** autour du site, zone étendue à la totalité de la commune de Gravelines, à la commune de Grand Fort Philippe et au quartier du Clair Marais à Saint-Folquin
- Les **particuliers, les entreprises, les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements scolaires, les commerces...**
- Une **liste d'acteurs du territoire** (Maires, Commission Locale d'Information, associations, médical, Préfecture, Sous-préfecture....)

ZONE COUVERTE



TEST LORS DE L'EXERCICE NATIONAL

Janvier 2011

- SAPPRE a été **utilisé en grandeur réelle** lors de l'exercice national de janvier 2011
- Tous les numéros (plus de 6000 numéros) ont été appelés **en 4 minutes**
- Les numéros non décrochés ont été rappelés **jusqu'à 6 fois**
- La campagne d'appel complète a été terminée **en 15 minutes**

CONCLUSION

- SAPPRE est un **OUTIL supplémentaire** dans la chaîne d'alerte en complément des sirènes

- **Aucune modification** de l'organisation existante

- Le périmètre (liste des numéros de tel) a été défini par les pouvoirs publics